

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 30 mai 2024
Séance du 6 juin 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABEL Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

Membres ayant donné pouvoir : Monsieur David GAMBIER (pouvoir à HIMEUR Kémici), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à DISASSINI Guy)

OBJET : Contrat d'engagement éducatif pour les personnels intervenant en accueil collectif de mineurs – modification du forfait journalier

Il est exposé aux membres de l'Assemblée délibérante que par délibération en date du 13 mars 2021 il a été décidé de mettre en place le contrat d'engagement éducatif et créer 100 emplois non permanents à compter du 1er juillet 2021.

Suite à l'organisation des ACM et colonies en 2024, il convient de modifier les forfaits journaliers brut de rémunération fixés par délibération en date du 25 mai 2023.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de modifier le forfait journalier brut de rémunération des agents recrutés en Contrat d'engagement Educatif, comme suit, et précise qu'il inclut le nombre de jours de présence réelle ainsi que le temps de préparation et de rangement :

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget communal

Voir tableau joint

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Rémunération des agents en Contrat d'Engagement Educatif Accueil Collectif de mineurs 2024

Missions	Qualifications	Forfait journalier brut en euros										
		Journée avec restauration	Journée avec restauration et garderie	Journée avec une soirée au Bivouac et avec restauration	Journée avec une soirée au Bivouac et avec restauration et garderie	Journée avec une soirée et une nuitée au Bivouac et avec restauration	Journée avec une soirée et une nuitée au Bivouac et avec restauration et garderie	Journée avec nuitée Camping ACM (5 jours) - du 8 au 12 juillet 2024 ou du 15 au 19 juillet 2024 ou du 22 au 26 juillet 2024	Journée avec nuitée Camping ACM (5 jours) - du 8 au 12 juillet 2024 ou du 15 au 19 juillet 2024 ou du 22 au 26 juillet 2024 et garderie	Journée avec nuitée Camping ACM (3x5 jours) - du 8 au 12 juillet 2024 et du 15 au 19 juillet 2024 et du 22 au 26 juillet 2024	Colonie (15 jours) Malbuisson du 12 au 26 juillet 2024	Colonie (15 jours) Malbuisson du 2 au 16 Août 2024
Directeur	Titulaire BAFD ou équivalent	118,74€	120,38€	121,97€	123,61€	127,63€	129,27€	138,14€	139,78€	145,03€	154,42€	154,42€
Directeur Adjoint	Titulaire BAFA/stagiaire BAFD/diplômé BAFD ou équivalent	96,90€	98,23€	99,51€	100,84 €	104,08€	105,41€	112,57€	113,89€	118,14€	126,60 €	126,60 €
Animateur	Titulaire BAFA ou équivalent	79,09€	80,16€	81,19€	82,26€	84,87€	85,94€	91,71€	92,77€	96,19€	103,91€	103,91€
Animateur	Stagiaire BAFA ou non diplômé	77,55€	78,59€	79,61€	80,65€	83,21€	84,25	89,89€	90,94 €	94,28€	101,94 €	101,94 €